YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 1999

DELIBERATION N° 99/06/550

OBJET : **TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATION, DE REFECTION ET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES COMMUNALES, DEPENDANCES ET EQUIPEMENTS.**
Appel d'offres ouvert : avenant de transfert

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Communes et notamment ses articles R 314-1 et R 314-3,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 1998, autorisant le lancement et la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert, à bons de commande, relatif aux travaux d'entretien, de réparations, de réfection et d'aménagement des voiries communales, dépendances et équipements, en application des articles 273, 296 à 298 du Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT que par un marché en date du 9 décembre 1998, la commune confiait l'exécution du marché au groupement solidaire composé des entreprises SAGED T.P. et BEUGNET, dont le mandataire était SAGED T.P.,

CONSIDERANT que par un courrier en date du 13 avril 1999, la société SAGED T.P. informait la commune de la cession de son fonds de commerce et de tous les éléments constitutifs de son entreprise à la Société de Travaux et de Routes Francilienne (S.T.R.F.), dont le siège social se situe 57, Avenue de la Libération à BOISSY LE CUTTE (91590),

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser ce changement par la conclusion d'un avenant de transfert,

CONSIDERANT que les autres dispositions du marché demeurent inchangées,

Sa commission travaux consultée,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : M. DESPREZ, MME MERY + Pouvoir)

APPROUVE la conclusion de l'avenant de transfert correspondant ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à le signer et tous les documents y afférents,

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9 Juin 1999 et de la publication le 10 Juin 1999
Le Maire.

REÇU LE
- 9 JUIN 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY